

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1 2** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case NÉANT ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		GRAPHISTE									
Nature de l'activité (1)		314 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux	
N° SIRET		si exercice en société (2) AV								Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV <input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA		AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion	AN	Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	57 392	103,82 %						
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB								
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés _____) ③	AC	2 110	3,82 %						
	4	Montant net des recettes	AD	55 282	100,00 %						
	5	Produits financiers ④	AE	3	0,01 %						
	6	Gains divers ⑤	AF	531	0,96 %						
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	55 816	100,97 %						
D É P E N S E S	8	Achats ⑥	BA	1 886	3,41 %						
	9	Frais de personnel {	BB	116	0,21 %						
	10		Salaires nets et avantages en nature ⑦	BC	98	0,18 %					
	11	Impôts et taxes ⑧ {	BD								
	12		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	JY	82	0,15 %					
	13		Taxe sur la valeur ajoutée	BS	466	0,84 %					
	14	Autres impôts	BV	1 881	3,40 %						
	15	Contribution sociale généralisée déductible ⑧	BW	1 957	3,54 %						
	16	Loyer et charges locatives	BG	270	0,49 %						
	17	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BH								
	18	Entretien et réparations	TOTAL : travaux, fourniture et services extérieurs		215	0,39 %					
	19	Personnel intérimaire			12	0,02 %					
	20	Petit outillage ⑩			842	1,52 %					
	21	Chauffage, eau, gaz, électricité			253	0,46 %					
22	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪	TOTAL : transport et déplacements		1 504	2,72 %						
23	Primes d'assurances			185	0,33 %						
24	Frais de véhicules ⑫	TOTAL : frais divers de gestion		1 391	2,52 %						
25	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)			1 184	2,14 %						
26	Autres frais de déplacements (voyages...)										
27	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 4 481 dont facultatives BU 969	BK	5 450	9,86 %							
28	Frais de réception, de représentation et de congrès	TOTAL : frais divers de gestion		814	1,47 %						
29	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 184	2,14 %						
30	Frais d'actes et de contentieux			5	0,01 %						
31	Frais d'actes et de contentieux			106	0,19 %						
32	Cotisations syndicales et professionnelles										
33	Autres frais divers de gestion										
34	Frais financiers ⑭	BN	156	0,28 %							
35	Pertes diverses ⑮	BP	22	0,04 %							
36	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	20 745	37,53 %							

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

GRAPHISTE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

314 Adhérents

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

4	DÉTERMINATION	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	35 071	63,44 %					
		35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB	36	0,07 %					
		36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	731	1,32 %					
		37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸				CD							
		38	TOTAL (lignes 34 à 37)				CE	35 838	64,83 %					
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF							
		40	Frais d'établissement ¹⁹				CG	9	0,02 %					
		41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	1 238	2,24 %					
		42	Moins-values à court terme				CK	40	0,07 %					
		43	DU	RÉSULTAT	21	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	22	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	1	CL	250	0,45 %
						dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT				
						dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	21			
						dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸				CM									
45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 536	2,78 %							
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	34 302	62,05 %							
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR									
5	DU	RÉSULTAT	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :		CX	8 479						
					Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :		CY	1 432						
					- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :		CZ	235						
6	DU	RÉSULTAT	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :		AU	23 245						
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.													
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)					
Modèle(s)	Types (1)	(2)			Type de carburant (3)									
	T		X			7 002								
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →														
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B					